

Les producteurs belges peuvent dire merci à Be TV, Voo et autres Proximus

Le CSA publie son bilan annuel sur la télédistribution en Belgique, en particulier sur la partie francophone du pays. Le secteur s'avère être un contributeur important à la production audiovisuelle locale.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

1,1 milliard d'euros: c'est ce que pèse le secteur de la télédistribution en Belgique (chiffre 2015). Sept services de télédistribution sont déclarés en Fédération Wallonie Bruxelles: Brutélé et Nethys (Voo), Proximus, Telenet, Orange, Coditel (aujourd'hui SFR) et BeTV. Si ce dernier est repris comme télédiffuseur, c'est parce cet éditeur de chaînes à péage commercialise ces chaînes en les agrégeant avec des services comme les chaînes Ciné+ (groupe Canal+) et propose le service de streaming de ses chaînes sur mobile, BeTV Go.

Malgré le développement de services de VOD en ligne comme Netflix ou Amazon, le nombre de raccordements à la télédistribution en Belgique continue d'augmenter avec 4,475 millions d'abonnés fin 2015. Mais ce que l'on sait sans doute moins, c'est que les télédiffuseurs contribuent significativement à la production audiovisuelle locale.

1 Un soutien important à la production locale

Le décret Services Médias Audiovi-

suels impose en effet aux télédiffuseurs de contribuer à la produc-

tion d'œuvres audiovisuelles (films, téléfilms, séries, documentaires) en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2015, cette contribution a légèrement crû pour atteindre 6,853 millions d'euros. Ils pouvaient le faire soit via un forfait indexé par abonné (2,46 euros en 2015) soit via un pourcentage de 2,5% de leurs recettes. Cet investissement se fait soit via un versement au Centre du cinéma et de l'audiovisuel, soit sous la forme de coproductions ou de préachats d'œuvres. En 2015, les télédiffuseurs ont opté à 99,5% pour la seconde option. Comme le note le CSA, ils veulent ainsi rester maîtres de leurs investissements. Ce qui est logique, ne serait-ce parce qu'ils diffusent ces œuvres sur leurs plateformes de VOD.

À noter que les éditeurs de chaînes privées sont eux aussi tenus d'investir un pourcentage de leur chiffre d'affaires (entre 1,4 et 2,2%) dans la production audiovisuelle locale. Mais RTL, relevant du Luxembourg, leur apport est minime. 98% des montants viennent donc des abonnés à la télédistribution et 2% des chaînes.

2 BeTV le plus «généreux»

À lui seul, le service de chaînes à péage investit plus de 46% des montants injectés par les télédiffuseurs/éditeurs, soit 3,235 millions. C'est près de quatre fois plus que ce à quoi il est obligé! Pourquoi? Cette contribution est le résultat des engagements de préachats dans la production francophone belge effectués par Canal+ avec lequel BeTV entretient des liens privilégiés. Mais cette manne pourrait diminuer. La France a en effet renforcé son avantage fiscal pour le cinéma (le crédit d'impôt), ce qui rend la Belgique moins attractive pour les producteurs de l'Hexagone.

Son actionnaire, Nethys, n'a par contre pas rempli la totalité de ses obligations en 2015 (pas plus d'ailleurs que son partenaire dans Voo, Brutélé). La législation autorise toutefois les télédiffuseurs à reporter d'un an les montants dus pour autant

Malgré le développement des offres de VOD en ligne, le nombre d'abonnés à la télédistribution continue de progresser.

que cela ne dépasse pas 15% du total.

3 Droits d'auteur en hausse

Pour exercer leur activité, les télédiffuseurs doivent payer des droits d'auteur... que certains facturent aux consommateurs (3,4 euros par mois chez Voo, 4 euros chez Telenet...). En 2015, ces recettes pesaient 92,6 millions d'euros, soit 8,5 de plus qu'un an plus tôt. Ce qui alimente là aussi l'industrie audiovisuelle. Le CSA note ainsi que les télédiffuseurs représentent la plus grosse source de perception de droits pour les sociétés d'auteurs (21% du total). Les chaînes de télévision touchent, elles, des droits voisins des télédiffuseurs. Ces droits sont négociés individuellement et dans le plus grand secret. En 2015, RTL a touché 20 millions d'euros et la RTBF 9,5 millions.

4 Le financement des télévisions locales

Autre contribution des télédiffuseurs: le financement des télévisions locales. Cette contribution est basée sur le nombre d'abonnés établis dans les différentes zones. En 2015, ils ont versé aux 11 télévisions locales wallonnes 3,318 millions d'euros, soit 12% du budget total de ces chaînes. BX1 (ex-Télé Bruxelles) ne bénéficie pas de cette source, le mécanisme de contribution à la production n'étant pas applicable en Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

